Compte rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » du 28 avril 2015

Personnes présentes:

- Bernard BASTIDE, président du COPIL et de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien,
- Dominique MEFFRAY-DAVAL, DDT 48, Service Biodiversité, Eau, Forêt,
- Pascal DALLE, DDT 48 Pôle ouest,
- Dominique SAUVAGE, adjointe au maire de Nasbinals,
- Jean-Louis VAYSSIER, représentant de la commune des Salces,
- Bertrand REVERSAT, représentant de la commune de Fau-de-Peyre,
- Thierry PEYTAVIN, Directeur SARL S2M-MERIC, membre de l'UNICEM,
- Christophe VIALARD, représentant JA,
- Étienne HERAULT, Chargé de mission, Association d'émergence du PNR de l'Aubrac,
- Anne REMOND, Conservatoire d'espaces naturels de Lozère,
- Florian URBAN, chargé de mission, FDAAPPMA 48,
- Fabien SANÉ, directeur et chargé d'études, ALEPE,
- Anne COLIN, chargée de mission, COPAGE,
- Michel FOULON, ONF 48,
- Émilie GAZAGNE, CCI de la Lozère,
- Guillaume LECHAT, Technicien Espace rural, Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Marion BRUNEL, chargée de mission Natura 2000, CCAL.

Sont excusés :

- Nathalie LAMANDE, DREAL LR,
- Monsieur le Maire de Chirac

Introduction de la séance

Après avoir remercié les personnes présentes à ce nouveau comité de pilotage du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » et avoir cité les personnes excusées, Bernard Bastide, Président du Copil, introduit la séance et présente la nouvelle chargée de mission, Marion Brunel. En poste depuis le 7 avril 2015, elle assure le remplacement de Laure Andrieu, en congé maternité.

Marion Brunel prend alors la parole et débute ce nouveau COPIL par un bref rappel sur le réseau Natura 2000 et ses outils contractuels, l'histoire du site et son périmètre, les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire présents et les objectifs de conservation du territoire.

S'en suit la présentation du bilan des actions menées par Laure Andrieu pour l'année d'animation 2014-2015, ainsi que les projets pour l'année à venir. Cette présentation se fait en trois volets :

- 1. La mise en œuvre et l'animation du DOCOB
- 2. L'information, la sensibilisation et la valorisation
- 3. L'amélioration des connaissances et les suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire

1) Mise en œuvre et animation du DOCOB

- → Concernant les contrats non-agricoles :
 - L'année a permis d'avancer sur les contrats forestiers. Aucun n'a été finalisé jusqu'alors du fait de la jeunesse du site. Laure Andrieu a rencontré à deux reprises les services de l'ONF pour travailler sur

le montage futur de contrats Natura 2000 : recherche de milieux susceptibles d'en être l'objet, et des mesures gestionnaires appropriées.

• L'année prochaine sera consacrée à la concrétisation de ce pré-travail, et, le cas échéant, à la signature d'un/des premier(s) contrats non-agricole(s) sur le plateau de l'Aubrac. Cela concernerait des bois sectionnaux et communaux du site dont le plan d'aménagement est en cours de révision (sur Recoules d'Aubrac notamment). Pour les tourbières forestières du site, l'assemblée s'accorde sur l'intérêt de travailler à leur gestion (ex : forêt du Baronte). Requérant des travaux lourds et onéreux, des actions sur ce type de milieu ne pourraient pas se réaliser sur des crédits Natura 2000. L'éventuel cofinancement de ces mesures sur tourbières forestières par l'Agence de l'Eau, par l'intermédiaire du réseau SAGNE (qui comprend des propriétaires forestiers), doit être étudiée.

→ Concernant la contractualisation agricole : les MAEc

L'année 2014 a permis la signature de 22 nouveaux contrats MAEt (dont 8 GAEC), d'une durée limitée à une année, du fait de la réforme de la PAC en 2015. Anne COLIN du COPAGE présente à l'assemblée le bilan de cette année : 711 ha ont été engagés, avec une moyenne de 32 ha par exploitation. Le montant annuel correspondant s'élève à plus de 165 000 euros, soit une moyenne de 7535 euros par contrat. Les diagnostics écologiques ont été, comme chaque année, réalisés par la CCAL, tandis que le COPAGE s'est chargé des diagnostics agricoles. 72% des surfaces engagées sont des pelouses, suivies des zones humides (25%) puis des prairies naturelles de fauche (3%).

Une grosse part du travail en 2014 a été la rédaction du nouveau PAEc de l'Aubrac Lozérien, au regard de la nouvelle PAC. Le périmètre s'est agrandi, ne se limitant plus au site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac », mais regroupant un total de 42 communes (7 communautés de communes) sur plus de 100 000 ha, sous le nom d' « Aubrac Lozérien ». Laure Andrieu a effectué ce travail sur la base d'un bilan du précédent PAEc (2012 – 2014), d'une veille sur le projet de la PAC 2015-2020 et d'une concertation auprès des partenaires locaux au sujet du nouveau périmètre et des nouvelles MAEc à y proposer.

Anne COLIN rappelle succinctement les enjeux principaux de ce nouveau PAEc :

- 1) Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau
- 2) Maintien dans un bon état de conservation des habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire
- 3) Maintien et entretien des éléments fixes du paysage (haies, ripisylves...)

De ces enjeux a découlé la définition de sites prioritaires pour la contractualisation :

- 1) Lacs et tourbières (Moussous, Bonnecombe, Roustières)
- 2) Site Natura 2000
- 3) Bassins versants immédiats de 5 cours d'eau (Bès, Rimeize, Crueize, Piou, Biourière)
- Les objectifs pour cette année de contractualisation 2015 sont :
 - la signature de tous les contrats en clause de révision, au nombre de 47. 37 ont été signés entre 2012 et 2014 au titre de Natura 2000, 10 entre 2010 et 2011 au titre du Programme Zones Humides Aubrac. Les signataires ont cette année la possibilité de rajouter des surfaces dans leurs contrats (notamment les prairies de fauche et éléments fixes du paysage).
 - la signature de 15 nouveaux contrats, préparés par Laure Andrieu au cours de l'été 2014,
 L'échéance est fixée au 9 juin 2015. L'enveloppe s'élève cette année à 1 662 600 euros, sur 5 ans.
- Il s'agira par la suite de prospecter auprès des agriculteurs pour la préparation de nouveaux contrats pour 2016, et donc de réaliser les diagnostics écologiques au cours de la saison de végétation.

- > A ce sujet-là, l'assemblée s'interroge sur les critères de priorisation : les JA estiment qu'une priorité donnée aux exploitations lozériennes basées sur des territoires non-classés en ICHN zones sèches serait légitime (communes du nord de la Lozère). La DDT et le COPAGE rappellent que les critères de priorisation des PAEc validés par le Plan de Développement Rural Régional (PDRR) sont uniquement environnementaux. Notons néanmoins que la plupart des exploitations concernées seront certainement déjà prioritaires sur la base de ces critères.
- > L'assemblée s'interroge ensuite sur l'utilisation des crédits Natura 2000 : peuvent-ils servir, par exemple, à financer des travaux de restauration de milieux ? Hors milieux agricoles, la circulaire du 27 avril 2012 relative aux contrats en sites Natura 2000 prévoit le financement d'opérations d'entretiens et de restauration (milieux ouverts, ripisylves, tourbières...). Elle s'applique encore à ce jour. Dans le cadre de la programmation 2015-2020 et du PDRR en attente de validation, il serait également envisageable de mobiliser des subventions du PAEc pour réaliser des « investissements matériels » (par exemple, par une CUMA). Ces possibilités de financement devront être confirmées après validation du PDRR.
- > Concernant la nature des nouvelles MAEc ouvertes sur le territoire, il convient de mentionner que le nouveau programme :
 - ne permettra plus l'engagement des pelouses avec fertilisation (ex LR_AUBR_PM1)
 - propose une nouvelle mesure ciblée « préservation des zones humides », qui implique l'engagement de 80% des zones humides des exploitations
 - propose une mesure système, dénommée SHP (Systèmes Herbagers et Pastoraux), dont l'enjeu est le maintien des surfaces en herbe. On note que cette nouvelle mesure est particulièrement difficile à mettre en place dans la pratique, et qu'elle n'est pas prioritaire pour cette année de contractualisation.

2) Information, sensibilisation et valorisation

- L'ensemble des activités de communication mené par Laure Andrieu en 2014 est présenté :
 - la création d'une nouvelle plaquette thématique « Pelouses, prairies & cie », dédiée aux prairies et aux questionnements des agriculteurs sur des problématiques comme la fertilisation, les campagnols terrestres... Éditée en Février 2015, elle a été diffusée à l'ensemble des élus et agriculteurs du site.
 - la communication régulière par voie de presse sur les réunions et animations organisées sur le site.
 - l'organisation d'événements : promenade commentée par Laure Andrieu à l'occasion de la Fête de la Nature, soirée thématique animée par Christophe Rieutort de la FDC 48 sur « l'Aubrac et sa Biodiversité ordinaire » à l'occasion des journées du patrimoine.
 - l'accueil d'expositions à Nasbinals, en partenariat avec l'Office de Tourisme («Les milieux aquatiques», «Agriculture et Biodiversité»).
 - l'intervention auprès des scolaires (BTS GPN de St Chély d'Apcher, Licence Pro de SupAgro Florac...),
 - la participation dans les réunions locales.
- L'objectif pour l'année d'animation à venir est la poursuite de l'ensemble de ces actions de communication et de sensibilisation.

3) <u>L'amélioration des connaissances et les suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>

→ <u>Inventaire complémentaires d'espèces d'intérêt communautaire</u>

- En 2014, la CCAL a confié à l'ALEPE une étude propective des Chiroptères sur le territoire. Ce groupe étant très peu connu sur le site, sa meilleure connaissance est inscrite dans les objectifs du DOCOB. Fabien SANE, directeur et chargé de mission à l'ALEPE, présente ses résultats à l'assemblée. L'inventaire a permis notamment :
 - de confirmer la présence de 4 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, la Barbastelle et le Petit Rhinolophe - espèce qui vient se rajouter aux 3 précédentes, dont on connaissait déjà la présence.
 - o d'émettre l'hypothèse de la présence potentielle de deux autres espèces d'intérêt communautaire : le Murin de Bechstein et le Grand Rhinolophe.
 - d'identifier formellement le plateau de l'Aubrac comme un territoire de chasse pour un grand nombre d'espèces. Aucune colonie de reproduction n'a été trouvée sur le site néanmoins, mais leur présence est potentielle.
 - o d'identifier les enjeux de conservation pour ces 4, voir 6, espèces d'intérêt communautaire.
- L'objectif de la CCAL pour l'année 2015-2016 est de mettre en valeur ces résultats, et d'en tirer des conséquences en matière de gestion et de sensibilisation pour la préservation des territoires de chasse (et des potentielles colonies – à rechercher). Les contrats forestiers pourraient notamment constituer un levier d'action.

→ Mise en place d'une action expérimentale à l'échelle d'un cours d'eau

- En 2013, la CCAL s'est associé à la FDAPPMA de Lozère et l'AAPPMA de Nasbinals pour travailler sur le cours d'eau de Nasbinals. L'objectif pour la CCAL était notamment d'améliorer l'habitat d'une population d'écrevisses à pattes blanches en net déclin. La CCAL a réalisé le diagnostic du cours d'eau en 2012, puis les partenaires ont choisi de travailler sur une parcelle en particulier, en amont de Nasbinals. L'action a consisté à planter une ripisylve et à la mettre en défens afin de la protéger de la fauche et de l'abroutissement du bétail. En 2014, la CCAL a participé au suivi des travaux avec la fédération de pêche et l'APPMA: vérification de la bonne pousse de la ripisylve, du respect par l'agriculteur de son engagement, changement des clôtures et piquets après l'hiver et sortie nocturne pour l'observation des écrevisses (pas d'effet notable constaté)...
- Ce suivi se renouvellera cette année, et ce, jusqu'à T+5 ans (2018), il s'agira alors de faire un tri entre les arbres à conserver et ceux à retirer.
- En parallèle, dès la fin 2013, une réflexion a été menée sur le cours d'eau de la Rimeize, un ruisseau à fort enjeu du fait de la présence d'Écrevisses à pattes blanches, espèce d'intérêt communautaire, et de nombreux impacts anthropiques (recalibrage du cours d'eau, drainages des prairies humides, fertilisations importantes des prairies de fauche,...). Toujours dans cette optique de travail, la CCAL a répondu en 2014 à l'appel à projet Terra Rural lancé par la Région Languedoc-Roussillon en partenariat avec la COPAGE, la FDC 48 et la FDPPMA 48. Cette étude a consisté en la réalisation d'un diagnostic sur deux sous-bassins versants : la Rimeize et le Chantagues. Cette action n'a pas été menée avec des financements Natura 2000, mais ce diagnostic complet (avifaune par la FDC 48, qualité de l'eau et faune aquatique par la FDPPMA48, et diagnostic agricole par le Copage) permettra à la CCAL d'avoir une vision globale de la gestion des cours d'eau sur le site Natura 2000 et de proposer des actions aux exploitants (modification de gestion, aménagements spécifiques pour l'abreuvement,...). Cette analyse pourra être, en plus, transposable aux autres cours d'eau du plateau.
- Il s'agira en 2015-2016 de tirer des conclusions gestionnaires de l'étude croisée menée par le

COPAGE, la Fédération de Pêche, la Fédération de Chasse et la CCAL, et de déboucher sur un programme d'actions pour les cours d'eau du territoire.

Clôture de la séance :

Étienne Hérault prend la parole au sujet du futur PNR de l'Aubrac. Le Syndicat Mixte de Préfiguration, présidé par André Valadier, est installé depuis la mi-décembre 2014. Côté PAEc :

- sur l'Aubrac cantalien : le projet a été refusé pour cette année, pour des raisons administratives et de gestion d'enveloppe budgétaire à l'échelle régionale.
- sur l'Aubrac aveyronnais, le PNR a rédigé des fiches MAEc avec l'appui des acteurs locaux et a déposé le dossier auprès des collectivités, conseils régional et départemental. L'ensemble est en attente de validation, mais notons que les mesures proposées sont très proches de celles du PAEc côté Aubrac Lozérien.

Il est rappelé l'importance de la coordination entre les différents PAEc voisins, notamment ceux du Cantal et de l'Aveyron limitrophes. La CCAL et le futur PNR de l'Aubrac s'accordent sur la nécessité d'un travail conjoint.

Enfin, n'ayant plus de question ou objection, l'assemblée valide le bilan 2014-2015 et le programmation 2015-2016. Bernard Bastide clôture la séance en remerciant l'ensemble des partenaires travaillant avec la CCAL sur les différents projets du site Natura 2000.

Le président du Copil Bernard Bastide